



## REGLEMENT - JEU-CONCOURS

### « *Semaine du Développement Durable* »

#### **Article 1 : ORGANISATEUR.**

La société MAISONS DU MONDE, Société par Actions Simplifiée au capital de 57.375.590 €, immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro B 383 196 656 et dont le siège social est sis Le Portereau, route du Port aux Meules, 44 120 VERTOU (Loire-Atlantique, France), organise, à l'occasion de la Semaine du Développement Durable, un jeu concours à gratter. Cette opération vise à sensibiliser le consommateur sur le développement durable et à promouvoir l'achat de meubles labellisés.

La société MAISONS DU MONDE, ci-après dénommée « L'ORGANISATEUR », organise, à cette occasion, un jeu-concours qui se déroulera du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2013 inclus, dans les conditions décrites ci-après.

#### **Article 2 : PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS.**

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants et son application par L'ORGANISATEUR.

La participation à ce jeu-concours est ouverte à toute personne physique, majeure, pénalement responsable, résidant légalement en France Métropolitaine (Corse comprise), à l'exception des membres du personnel de la société MAISONS DU MONDE SAS et de leur famille directe vivant sous le même toit.

#### **Article 3 : ANNONCE DU JEU.**

Le jeu-concours « *Semaine du Développement Durable* » sera organisé au sein de l'ensemble des magasins MAISONS DU MONDE situés en France métropolitaine, du lundi 1<sup>er</sup> avril au dimanche 7 avril inclus, aux heures d'ouverture habituelles de chacun de ces points de vente.

Les horaires d'ouverture des magasins MAISONS DU MONDE sont détaillés en pages 510 et 511 du catalogue Maisons du Monde Edition 2013. Les horaires d'ouverture de ces points de vente sont également accessibles via le site internet institutionnel de MAISONS DU MONDE [www.maisonsdumonde.com](http://www.maisonsdumonde.com) dans la rubrique « *Les adresses de nos magasins* ».

Cet événement figure par ailleurs sur le site officiel de la Semaine du Développement Durable, hébergé par le Ministère de l'Ecologie : [https://www.agissons.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=fiche\\_projet&id\\_projet=6876](https://www.agissons.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=fiche_projet&id_projet=6876).

#### **Article 4 : DEFINITION ET VALEUR DE LA DOTATION.**

La dotation<sup>1</sup> du jeu-concours est la suivante :

- 5 lots de 2 bains de soleil Capri noir en teck naturel d'une valeur unitaire de 413,00 € ;
- 5 lots de 2 bains de soleil Capri blanc en teck naturel d'une valeur unitaire de 413,00 € ;
- 20 fauteuils de jardin Lazy en teck massif naturel d'une valeur unitaire de 244,30 € ;
- 20 poufs Rivage en branches de teck blanchies d'une valeur unitaire de 99,00 € ;
- 10 fauteuils Capri blanc en teck naturel d'une valeur unitaire de 160,30 € ;
- 10 fauteuils Capri Noir en teck naturel d'une valeur unitaire de 160,30 € ;
- 10 tables basses Figari en teck massif finition bois naturel d'une valeur unitaire de 174,30 € ;

La valeur totale de la dotation de ce jeu-concours est de 20 075,00 € prix public TTC – prix catalogue Maisons du Monde Edition 2013 (vingt mille soixante quinze euros).

Il est précisé que l'ORGANISATEUR ne saurait être tenu responsable de tous défauts ou défaillances de la dotation.

Il est précisé que l'ORGANISATEUR ne fournira aucune prestation, la dotation consistant uniquement en la remise du prix prévu pour le jeu-concours. Les frais de transport pour se rendre en magasin en vue de la remise de la dotation restent à la charge exclusive du gagnant. Il en est de même s'agissant des frais éventuels nécessités pour la livraison du prix au domicile du gagnant.

#### **Article 5 : MODALITES DE PARTICIPATION.**

La participation à ce jeu-concours est subordonnée à l'achat d'un ou de plusieurs produits MAISONS DU MONDE, quel qu'en soit le montant, du lundi 1<sup>er</sup> au dimanche 7 avril 2013 inclus, au sein d'un magasin MAISONS DU MONDE situé en France Métropolitaine. Lors de son passage en caisse pour le règlement de ses achats, le client se verra remettre un ticket à gratter lui permettant de gagner, le cas échéant, un des prix mis en jeu. Un seul ticket à gratter sera remis au client par ticket de caisse MAISONS DU MONDE, et ce, quel que soit le montant des achats effectués.

La participation à ce jeu-concours ne s'applique pas aux ventes en ligne ou ventes à distance.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu-concours.

Si le nombre de tickets à gratter imprimés était insuffisant, le jeu-concours prendrait alors fin à l'heure de remise du dernier ticket disponible sur le réseau de magasins participants.

---

<sup>1</sup> Le descriptif complet de la dotation figure en Annexe du présent règlement.

169.530 tickets à gratter seront distribués en magasin MAISONS DU MONDE du lundi 1<sup>er</sup> au dimanche 7 avril 2013 inclus aux clients MAISONS DU MONDE lors de leur passage en caisse. Parmi ces tickets, 80 tickets seront des tickets gagnants. Les gagnants de ce jeu-concours seront ceux qui disposeront de tickets qui, une fois découverts, laisseront apparaître la mention « GAGNE ».

#### **Article 6 : REMISE DU LOT.**

Les gagnants devront rapporter leur ticket gagnant en magasin afin que les équipes MAISONS DU MONDE puissent faire acheminer le(s) produit(s) gagné(s) au magasin qu'ils ont fréquenté. Les gagnants communiqueront, à cette occasion, leurs coordonnées complètes.

Les équipes MAISONS DU MONDE contacteront les gagnants dès lors que les lots auront été réceptionnés en magasin. Les gagnants disposeront d'un délai de 15 jours, à compter de leur mise à disposition, pour venir retirer leur gain après vérification de leur identité.

Ces dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèce ou toute autre dotation. En revanche, en cas d'indisponibilité des lots, MAISONS DU MONDE se réserve le droit de proposer un modèle équivalent d'une valeur identique.

#### **Article 7 : VERIFICATION DE L'IDENTITE.**

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité en vue de la remise de leur dotation. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code civil.

Toute indication d'identité falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne la perte de la dotation.

S'il le souhaite, le gagnant peut céder sa dotation à toute autre personne de son choix, sous réserve que cette personne remette à l'ORGANISATEUR un document rédigé et signé par le gagnant officiel à cette fin (accompagné d'une copie d'un document officiel justifiant de l'identité du gagnant), étant entendu que l'ORGANISATEUR déclinera toute responsabilité sur les conséquences de la remise d'une dotation à une personne indûment désignée.

#### **Article 8 : DROIT A L'IMAGE.**

Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'ORGANISATEUR à utiliser son nom, prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone et éventuellement photographie dans toute manifestation promotionnelle ou commerciale sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

#### **Article 9 : MODIFICATION DES DATES DU JEU ET ELARGISSEMENT DU NOMBRE DE DOTATIONS.**

L'ORGANISATEUR ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, pour cause de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il était amené à annuler le présent jeu, à le réduire, à le prolonger, à le reporter ou à en modifier les conditions, information étant faite

sur le site [www.maisonsdumonde.com](http://www.maisonsdumonde.com) et en magasins participants. Aucune indemnité ne serait alors exigible par les participants.

#### **Article 10 : INTERPRETATION DU REGLEMENT.**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement. L'ORGANISTEUR ne répondra à aucune question concernant les modalités pratiques du jeu pendant toute sa durée. L'ORGANISTEUR tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

#### **Article 11 : DESIGNATION DE L'HUISSIER.**

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP LEVESQUE – CALLARD – BREHERET, Etude d'Huissiers de Justice sis 1, rue Auguste Saupin à VERTOU (44120 – Loire Atlantique).

#### **Article 12 : DIVERS.**

Le présent règlement sera adressé gratuitement par courrier à toute personne qui en ferait la demande auprès de l'ORGANISATEUR. Le remboursement des frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement (timbre au tarif lent en vigueur – base 20 g) peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse de MAISONS DU MONDE telle que précisée à l'article 1 du présent règlement, pendant toute la durée du jeu, en joignant obligatoirement un RIB ou un RIP dans la limite d'un remboursement, pour toute la durée du jeu, par foyer (même nom, même adresse, même RIB ou RIP).

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'ORGANISATEUR du jeu-concours et, plus précisément, auprès de la société MAISONS DU MONDE dont les coordonnées figurent à l'article 1 du présent règlement. Cette lettre devra indiquer les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai d'un mois après la clôture du jeu-concours. Il ne sera, en revanche, répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant le mécanisme du jeu-concours, l'interprétation ou l'application du règlement, la liste des lauréats.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement. En cas de désaccord définitif, les tribunaux de Nantes seront seuls compétents.

## ANNEXE

### Dotation du jeu-concours « Semaine du Développement Durable »

- 5 lots de 2 bains de soleil Capri noir d'une valeur unitaire de 413 €



Dimensions (cm) : H 36 x L 197 x P 75 - Poids : 23,50 Kg

Structure : teck naturel et acier inoxydable

Finition : bois naturel

2 roues

Revêtement : textilène 100% polyester coloris noir. Revêtement textilène fabriqué en France.

Tête multi-positions (à plat + 4 positions) - Livré à monter

Article contrôlé par le TFT (The Forest Trust)

- 5 lots de 2 bains de soleil Capri blanc d'une valeur unitaire de 413 €



Dimensions (cm) : H 36 x L 197 x P 75 - Poids : 23,50 Kg

Structure : teck naturel et acier inoxydable

Finition : bois naturel

2 roues

Revêtement : textilène 100% polyester coloris noir. Revêtement textilène fabriqué en France.

Tête multi-positions (à plat + 4 positions) - Livré à monter

Article contrôlé par le TFT (The Forest Trust)

- 20 fauteuils de jardin Lazy d'une valeur unitaire de 244,30 €



Dimensions (cm) : H 110 x L 74 x P 103 - Poids : 22 Kg

Structure : Teck massif naturel

Article contrôlé par le TFT (The Forest Trust)

- 20 poufs Rivage d'une valeur unitaire de 99,00 €



Dimensions (cm) : H 35 x L 55 x P 55 - Poids : 16 Kg  
Structure : branches de teck blanchies ; housse de coussin déhoussable 100% coton, coloris écru  
Garnissage : mousse polyuréthane, densité 18-20 kg/m3  
Article contrôlé par le TFT (The Forest Trust)

- 10 fauteuils Capri blanc d'une valeur unitaire de 160,30 €



Dimensions (cm) : H 87 x L 46 x P 60 - Poids : 7,50 Kg  
Structure : teck naturel et acier inoxydable  
Finition : bois naturel  
Assise et dossier : textilène 100% polyester coloris blanc. Revêtement textilène fabriqué en France.  
Article contrôlé par le TFT (The Forest Trust)

- 10 fauteuils Capri Noir d'une valeur unitaire de 160,30 €



Dimensions (cm) : H 87 x L 46 x P 60 - Poids : 7,50 Kg  
Structure : teck naturel et acier inoxydable  
Finition : bois naturel  
Assise et dossier : textilène 100% polyester coloris noir. Revêtement textilène fabriqué en France.  
Article contrôlé par le TFT (The Forest Trust)

- 10 tables basses Figari d'une valeur unitaire de 174,30 €



Dimensions (cm) : H 60 x L 120 x P 50

Poids : 25 Kg

Structure : Teck massif Finition: bois naturel

Article contrôlé par le TFT (The Forest Trust)